

Location buvette TC Bercher

Règlement

La personne responsable de la location, doit avoir au minimum 20 ans. Elle devra se trouver sur place durant l'entier de la manifestation

La personne responsable de la manifestation doit prendre rendez-vous avec le responsable de la buvette pour la remise des clés et un état des lieux.

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux du TC Bercher.

Les locaux et matériels doivent être respectés, tout matériel (y compris vaisselle et verres) dégradé et cassé sera facturé au responsable de la manifestation.

Le club se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Rangements et nettoyages

Les produits de nettoyage sont mis à disposition par le club.

Si les locaux ne sont pas rendus en parfait état de propreté, les heures de nettoyage nécessaires à la remise en état seront facturées au prix de CHF 35.- l'heure.

Locaux : propres, sol balayé et récuré, tout objet de décoration retiré, poubelles vidées et mises au container, verre vide évacué

Toilettes : propres, sol balayé et récuré, poubelles vidées

Vaisselle : lavée, rangée

Les tables et les chaises disponibles à l'extérieures doivent être pliées et rangées sous le couvert.

Lu et approuvé, nom et prénom :

Date : Signature :